

Le CCIF perd son procès : il est bien lié aux Frères musulmans et ses stats sont bidons !

écrit par Antiislam | 26 juin 2019



Le tribunal reconnaît ces deux casseroles attachées à la queue du CCIF et pourtant, le même CCIF est toujours admis dans les tribunaux pour déposer plainte contre des patriotes et essayer d'y manipuler les juges...Cherchez l'erreur.

Christine Tassin

Richard Malka: «Les statistiques du CCIF sur l'islamophobie ne sont pas fiables!»

FIGAROVOX/ENTRETIEN –

Dans un jugement rendu le 18 juin, le tribunal a jugé que les propos d'Isabelle Kersimon sur le CCIF n'étaient pas diffamatoires. La journaliste avait dénoncé en 2015 la comptabilisation des actes islamophobes par le CCIF. Son avocat, Richard Malka, répond au FigaroVox.

Richard Malka est avocat au barreau de Paris. Il défend notamment le journal Charlie Hebdo.

FIGAROVOX.- Le tribunal a estimé que votre cliente, Isabelle Kersimon, n'avait en rien eu des propos diffamatoires à l'égard du CCIF.

Il n'est donc pas interdit d'affirmer que ce collectif est lié aux Frères musulmans?

Richard MALKA.

– Ce point-là a en effet été jugé comme non diffamatoire, et relevant de la liberté d'opinion et d'analyse.

En l'occurrence, la proximité du CCIF avec les Frères musulmans et en particulier avec Tariq et Hani Ramadan, petits fils du fondateur des Frères musulmans Hassan el-Banna, me paraissait du reste indiscutable.

Isabelle Kersimon en a fait état, et le tribunal a estimé qu'il n'avait rien à lui reprocher là-dessus.

D'ailleurs, les représentants du CCIF étaient gênés lorsque ces questions ont été abordées lors de l'audience.

Mais enfin, les Frères musulmans ne sont pas interdits en France.

Le CCIF peut bien partager un grand nombre de discours en commun avec eux, et entretenir une amitié et une complicité intellectuelles!

NDLR: Un peu court, à mon avis. Les « Frères musulmans » sont une organisation d'inspiration fasciste liée à des pays étrangers. Les lois de la République sont amplement suffisantes pour l'interdire et expulser les gens qui s'en réclament.

Simplement, il faut l'assumer.

Les propos qu'a tenus la journaliste ont été tenus lors d'une émission où elle reprochait au CCIF d'avoir publié des statistiques «bidon» sur l'islamophobie..

C'est à partir de ces chiffres que le CCIF construit son discours de victimisation permanente.

En effet, le CCIF a publié en 2015 ses propres chiffres sur l'islamophobie, et ceux-ci ont paru nettement exagérés par rapport à ceux du ministère de l'Intérieur, mais aussi par rapport à ceux du CFCM, qui a d'ailleurs remis en cause la fiabilité du CCIF.

Ce qu'Isabelle Kersimon a reproché au Collectif contre l'islamophobie en France, qui ne publie d'ailleurs plus depuis 2012 la liste des cas qu'il considère comme étant islamophobes, est d'en faire un fourre-tout dans lequel ils comptabilisent les expulsions d'imams qui appellent au djihad, les poursuites engagées contre les imams qui appellent au viol des femmes qui portent la jupe, ou qui tiennent des propos antisémites...

C'est ubuesque!

La démonstration a été remarquablement effectuée par Isabelle Kersimon, sans que le juge y trouve quoi que ce soit à redire, ce qui signifie bien que les statistiques du CCIF ne sont pas fiables – pour utiliser un euphémisme.

C'est très important de le dire, car c'est à partir de ces chiffres que le CCIF construit son discours de victimisation permanente, qui mène ensuite au sentiment d'humiliation et à la violence.

C'est en cela que la décision du tribunal est extrêmement intéressante.

On ne peut pas se fier au CCIF.

Et si l'on veut connaître avec précision le nombre d'actes racistes (terme que je préfère à «islamophobes»), mieux vaut consulter les chiffres de Beauveau ou du CFCM, qui du reste sont assez proches.

NDLR : Non seulement on ne peut se fier à ces gens-là, mais cette organisation islamo-fasciste doit être interdite et ses militants exclus hors de France.

Vous avez été aussi l'avocat de Charlie. Comment expliquez-vous le grand nombre de procès de journaux ou de journalistes intentés par des instances représentatives de la communauté musulmane?

Je vis très fréquemment ces offensives puisque je défends régulièrement des journalistes, des intellectuels ou des écrivains, parfois musulmans d'ailleurs.

Cette offensive judiciaire n'émane heureusement pas des autorités de l'islam (à l'exception regrettable du procès des caricatures publiées par Charlie), mais d'associations communautaristes qui cherchent à museler la liberté d'expression.

NDLR : Distinction totalement inopérante. Tout cela c'est bonnet blanc et blanc bonnet. Ce sont des expressions de la colonisation musulmane sur notre sol. Cette colonisation doit cesser !

Elles veulent tout simplement empêcher un discours critique à leur endroit de s'exprimer.

La critique de l'islam reste un combat compliqué, alors que par ailleurs, on peut tout dire sur la religion chrétienne.

L'islam est-il aujourd'hui encore un sujet tabou?

C'est en tout cas un sujet difficile.

Je crois que tout doit pouvoir être dit sur l'islam, y compris les critiques les plus véhémentes, comme d'ailleurs à l'égard de toutes les religions.

C'est ce qu'une partie de la gauche ne comprend pas: critiquer les religions, c'est défendre les hommes contre le fanatisme.

Mais c'est en effet très compliqué, car les accusations d'islamophobie pleuvent, et que certains médias sont très sensibles à cet argumentaire.

La critique de l'islam reste un combat compliqué, alors que par ailleurs, on peut tout dire sur la religion chrétienne. Il existe au sein de l'islam une entreprise de culpabilisation, et je combats cela au côté des musulmans eux-mêmes.

NDLR: Je serais curieux de connaître ces nombreux musulmans aux côtés de Malka, prêts à combattre le fanatisme de leur secte !

Le mot «islamophobie» continue de vous déranger...

Oui, et nous avons pratiquement perdu ce combat, puisque le mot est aujourd'hui entré dans le langage courant.

Je continue malgré tout de penser qu'on a le droit d'avoir peur de l'islam ou de n'importe quelle religion en général.

NDLR : « des religions ? ». Pour ma part je n'en connais qu'UNE qui peuple nos prisons et multiplie les attentats sur notre sol.

Pour moi, il existe des formes de racisme, qui s'exercent contre les personnes parfois à raison de leur religion, mais il ne doit pas y avoir de délit dès lors que l'on critique une

religion, auquel cas on interdirait le blasphème.

La critique contre les religions doit pouvoir être totale, sans pour autant que l'on manque de respect à l'égard des personnes.

L'argument de la peine que l'on peut faire aux croyants ne doit pas être pris en compte pour justifier que l'on interdise telle ou telle critique.

<http://lefigaro.fr/vox/religion/richard-malka-les-statistiques-du-ccif-sur-l-islamophobie-ne-sont-pas-fiables-20190621>